



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2026 COMMUNE DE DOUELLE

La réunion a débuté à 18H45 sous la présidence de Mme le Maire, Bénédicte LANES-FOURNIE.

Présents : Patrick Bélivent, Alizée Furon, Nicolas Grand, Bénédicte Lanes-Fournie, Agnès Mauboussin, Jean-Luc Raimondo, Jean-Luc Varlet, Jean Treil, Monique Lacaze, Isabelle Bessières, Myriam Delsahut, Sébastien Mazelié

Excusés

Absents : Yann Clément, Laurent Bonnavé

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres du CM), étant atteint, la séance est ouverte

Le secrétariat est assuré par Mme MAUBOUSSIN

La séance débute par l'appel des membres du Conseil Municipal

Nicolas GRAND procède à l'appel des élus.

Ordre du jour

1 Validation du PV du 16 décembre 2025

2 Délibération adhésion SIFA nouvelle commune

3 Délibération suppression poste animateur 26H semaine annualisée

4 Délibération création de poste Animateur Catégorie B 35h semaine annualisée

1 Validation du PV du 16 décembre 2025

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

Votant : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

2 Délibération adhésion SIFA nouvelle commune

Par délibération du Comité syndical du 02/12/2025, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de SOUCIRAC.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

Proposition votée à l'unanimité

Votant : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

3 Délibération suppression poste animateur 26H semaine annualisée

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait, à compter du 04/02/2026, de supprimer l'emploi correspondant au grade d'Animateur de la collectivité, actuellement fixé à 26h semaine (annualisé) pour le ou les motif(s) suivant(s) :

- - augmentation du temps de travail suite à des missions supplémentaires, accueil du matin, statistiques ALAE

Proposition votée à l'unanimité

Votant : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

4 Délibération création de poste Animateur Catégorie B 35h semaine annualisée

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi Animateur catégorie B, à temps complet 35H semaine (annualisé) sur l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) **à compter du 04 février 2026.**

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade

Proposition votée à l'unanimité

Votant : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

5 Délibération location salles communales

Point non inscrit à l'ordre du jour, les élus se prononcent favorablement sur son examen

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les conditions de paiement des salles communales et des locations de benches et de tables se feront par prélèvement automatique sur le compte bancaire du loueur, accompagnée de l'autorisation de prélèvement SEPA.

En cas de dégradation ou de remise en état insatisfaisante, la caution sera automatiquement encaissée, suite au constat de l'état des lieux de sortie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

- D'appliquer le prélèvement automatique sur chaque loueur utilisant les salles communales

Proposition votée à l'unanimité

Votant : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H05